

**Session 2 : Impact du projet de Service
sur la Santé au travail dans les entreprises**

**Un projet pluridisciplinaire intersecteurs :
les établissements de soins**



Mme Dominique BRUNEAU – *Psychosociologue du travail – ACMS – Suresnes*

Mme Nisrine CHADILI – *Assistante Sociale du Travail – ACMS – Suresnes*

Mme Florence MONTIGNY-BAKER – *Assistante Sociale du Travail – ACMS – Suresnes*

Dr Martine TRIMBACH – *Médecin du travail – ACMS – Suresnes*

INTRODUCTION

Notre Projet de service est organisé autour de sept axes dont un concerne la mise en œuvre d'actions collectives par les équipes de santé au travail, au bénéfice de nos adhérents, entreprises et salariés. Ces actions collectives sont définies à l'échelle des secteurs, en fonction des réalités locales et en cohérence avec les priorités des politiques publiques de santé au travail. L'élaboration et la mise en œuvre de ces «projets de secteur» amènent les professionnels de l'ACMS à adopter de nouvelles pratiques : s'organiser en mode projet et travailler en équipe pluridisciplinaire à tous les échelons.

L'un des projets - intersecteurs celui-là - est particulièrement exemplaire.

Mobilisant une soixantaine de personnes, il porte sur l'un des champs d'activité prioritaires du PRST2 2011-2014 : les établissements de soins. Cette thématique - qui figure en bonne place dans notre Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens - a d'ailleurs fait l'objet d'un «guide d'aide à l'évaluation des risques professionnels en milieu de soins» élaboré dans le cadre d'un large partenariat, piloté par la DIRECCTE d'Île-de-France, et associant l'ARACT, l'ARS, la CRAMIF, des représentants de l'AP-HP et l'ACMS.

Des risques multiples et complexes

Les établissements de soins sont fortement représentés en Île-de-France. A l'ACMS, 293 lieux de travail sont identifiés sous le code NAF 8610 Z (activités hospitalières) ou sous le code NAF 8710 A (hébergements médicalisés pour personnes âgées).

Les quelque 23 000 salariés suivis travaillent dans des établissements variés : hôpitaux privés, cliniques médicales, groupes hospitaliers, maisons de santé, associations, structures d'hospitalisation à domicile, résidences médicalisées, EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)...



Les établissements de santé se caractérisent par des risques professionnels multiples et complexes, auxquels s'ajoutent de nombreuses contraintes liées à leur organisation : regroupement d'hôpitaux, segmentation par pôle, mobilité des équipes, évolution des modes de gestion... Ces établissements constituent un milieu spécifique et difficile, dans lequel le malade occupe une position centrale.

L'ACMS a donc décidé de constituer un groupe de travail pluridisciplinaire et intersecteurs autour de cette thématique.

OBJECTIFS

- Travailler en pluridisciplinarité sur les différents risques et les problématiques rencontrées par les médecins du travail et les équipes pluridisciplinaires de l'ACMS en charge d'établissements de soins.
- Répondre à leurs besoins d'échanges sur ces sujets complexes.
- Élaborer des outils pratiques, utilisables en support d'actions collectives sur le milieu de travail ou au cabinet médical en s'appuyant sur les documents existants (comme le guide d'évaluation cité ci-dessus).
- Accompagner les entreprises dans le repérage, l'évaluation et la prévention des différents risques professionnels.
- Assurer une traçabilité des actions menées par nos équipes auprès de nos adhérents (employeurs et salariés).

MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

Le groupe de travail intersecteurs et pluridisciplinaire a été constitué sur la base du volontariat. Une soixantaine de personnes - intervenant auprès d'établissements de soins - se sont portées candidates, représentant tous les métiers de l'équipe de santé au travail : médecins du travail, collaborateurs médecins, infirmiers en santé travail, assistantes techniques, assistantes sociales, IPRP (ergonomes, ingénieurs, pharmacien-toxicologue, psychosociologues, techniciens HSE, formateurs). Un médecin anime et coordonne l'équipe pluridisciplinaire.

Parmi les quarante-huit secteurs que compte l'ACMS, une trentaine sont représentés couvrant ainsi les huit départements d'Île-de-France

Ce «groupe ressource» s'est réuni pour la première fois en novembre 2012. A l'ordre du jour : présentation des objectifs du projet et des modalités d'organisation, validation des thèmes, création des groupes de travail. Un planning prévisionnel a été établi sur un an.



Un fonctionnement en mode projet

Le groupe a travaillé en mode projet : création d'un comité de pilotage, d'un groupe projet et de treize groupes de travail. Ces derniers se sont constitués autour :

- des principaux risques rencontrés dans ce secteur d'activité : risques chimiques, risques liés à l'activité physique, risques biologiques, risques rayonnements, risques psychosociaux ;
- de la prévention de la désinsertion professionnelle ;
- des spécificités de la fonction publique hospitalière.

Trois groupes ont choisi de travailler sur des modèles de fiches d'entreprise.

Chaque groupe disposait d'une certaine autonomie dans son organisation (dates, lieu de réunion...).

Trois réunions du groupe projet ont été organisées en 2013, réunissant les pilotes des différents groupes de travail. L'objectif était de présenter un point d'étape sur l'avancée des différents travaux, la réalisation des outils... d'échanger sur la méthodologie et les difficultés rencontrées.

Chacun des pilotes avait, au préalable, été formé à la méthodologie de projet (objectifs, planning, traçabilité des réunions, des actions menées...) et à la conduite de réunion. Un ensemble de documents de suivi et de fiches méthodologiques était mis à leur disposition pour faciliter leur travail tout au long du projet.

En janvier 2014, une réunion générale de restitution des travaux des différents groupes a été organisée. Cette présentation - destinée au groupe ressource ainsi qu'aux directions, opérationnelles et fonctionnelles - a également permis de dresser un bilan global du projet.

A ce stade, tous les groupes étaient en mesure de proposer des outils et la plupart d'entre-eux avaient déjà engagé une réflexion sur de futures actions collectives.

ACTIONS ET/OU RÉSULTATS

Ce projet a été vécu très positivement par l'ensemble des participants même s'il a nécessité, pour chacun d'eux, un investissement très important.

Le travail de groupe a été jugé enrichissant : mutualisation de moyens et d'idées, partage de pratiques et d'expériences, valorisation de contributions individuelles au profit de l'intérêt collectif.

Il a permis à chacun de monter en compétence (plus de connaissances, plus de confiance), de faire l'apprentissage de la synthèse et de la recherche du consensus. Des sujets complexes ont pu être abordés. Des points de vue différents se sont croisés pour donner des éclairages contrastés sur des situations vécues et permettre la création d'outils de travail diversifiés pouvant être adaptés aux différents cas, éminemment variables, susceptibles d'être rencontrés sur le terrain.



Des outils qualifiés de « rassurants » et de « pointus » ont été réalisés :

- fiches d'entreprise types (milieu de soins, EHPAD, hospitalisation à domicile) ;
- fiches d'aide au repérage, à l'évaluation et à la prévention des principaux risques professionnels (risque biologique, risque chimique, rayonnements, troubles musculosquelettiques, risques psychosociaux) très souvent sous forme de questionnaires d'autoévaluation ;
- outils d'information sur la conduite à tenir en cas de maladies infectieuses, tableau de synthèse sur les vaccins, document d'enquête sur les AES ;
- diaporama de présentation des spécificités de la fonction publique hospitalière, tableau sur les acteurs de la prévention de la désinsertion professionnelle.

Les groupes ont su gérer les contraintes temporelles et organisationnelles, comme la programmation de réunions avec des professionnels répartis sur toute l'Île-de-France.

Actuellement, certains groupes poursuivent leurs activités, d'autres travaillent à l'harmonisation de documents complémentaires ou à l'organisation d'actions collectives pour nos adhérents. Sur certains thèmes, il paraît souhaitable de poursuivre la réalisation de documents en pluridisciplinarité. Ce travail devrait permettre d'assurer une meilleure cohérence entre les initiatives, notamment les actions collectives avec l'utilisation de documents partagés et consensuels.

Depuis janvier 2014, les outils sont progressivement validés et mis en forme avec l'aide de la Direction de la communication. L'ensemble de la démarche et les outils associés ont été présentés à la Commission médico-technique en juin 2014.

En 2014 -2015, cette stratégie de prévention sectorielle - qui s'appuie sur une démarche et des outils partagés - va être mise en œuvre en direction de nos adhérents à travers l'organisation d'actions collectives et la participation des médecins du travail aux CHSCT, notamment.

Elle sera également déployée en direction de l'ensemble des équipes de santé au travail de l'ACMS afin que chacun puisse se l'approprier au bénéfice de nos adhérents et de leurs salariés.

CONCLUSION

Au-delà des incidences positives sur les compétences des équipes de santé au travail, ce projet d'envergure a suscité un intérêt certain auprès des établissements de soins qui, parmi nos adhérents, ont été associés à la démarche et au développement des outils.

Au regard du nombre de salariés des établissements de soins suivis en Île-de-France, et de leurs situations de travail (risques multiples, organisations spécifiques, horaires atypiques...), les enjeux sont essentiels : ils concernent, tout à la fois, la prévention des risques professionnels, la prévention de la désinsertion professionnelle et la prévention de la pénibilité.